

Procès verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2016

L'an deux mil seize, le lundi dix-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUEBINE, **Adjoint au Maire**, Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Frédéric BORIES, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

Absents : Olivier BARNAY et Guillaume CEINTRE

Secrétaire de séance : Edith JOLY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°99/04/2016 – Convention avec l'association Ferme traditionnelle éducative dans le cadre du projet potager à l'accueil de loisirs élémentaire ;
- N°100/06/2016 – Acceptation de la convention de prestations contre-visite médicale avec la société NEERIA ;
- N°02/06/2016 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance/Jeunesse ;
- N°03/06/2016 – Convention de fonctionnement « Opération Creps-Eté » ;
- N°04/06/2016 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance-Jeunesse ;
- N°05/06/2016 – Convention de formation professionnelle continue ;
- N°06/06/2016 – Convention d'initiation à la sculpture sur pierre et exposition Week-end culturel des 4 et 5 juin 2016 ;
- N°07/06/2016 – Convention Atelier d'initiation à la sculpture sur terre et exposition Week-end culturel des 4 et 5 juin 2016 ;
- N°08/06/2016 – Convention Atelier d'initiation à la sculpture sur bois et exposition Week-end culturel des 4 et 5 juin 2016 ;
- N°09/06/2016 – Convention Brocante / Vide grenier du 14 juillet 2016 ;
- N°10/06/2016 – Convention spectacle Pyrotechnique du jeudi 14 juillet 2016 ;
- N°12/06/2016 – Marché relatif aux travaux de réfection de l'assainissement et de l'enrobé pour la cour de l'école maternelle Robert de Dreux ;
- N°13/08/2016 – Acceptation de l'avenant numéro 0002 au contrat d'assurances conclu avec la SMACL relatif à la révision de la cotisation de l'année 2015 ;
- (les décisions N°01 et 11 ont été annulées).

I – ADMINISTRATION GENERALE

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Présentation Monsieur le Maire

La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) est une instance de contrôle et de régulation du financement de la métropole du Grand Paris par les communes membres.

Par délibération du 1^{er} avril 2016, la métropole du Grand Paris a créé la commission locale des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres. Il a été décidé par le Conseil métropolitain que chaque commune disposerait d'un représentant au sein de cette commission. Il appartient donc au conseil municipal de délibérer afin de désigner le/la représentant(e) titulaire et le/la représentant(e) suppléant(e) de la commune de Mandres-les-Roses à cette commission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner Monsieur Yves THOREAU en qualité de titulaire et Monsieur Alain TRAONOUZ en qualité de suppléant.

Monsieur Alain TRAONOUZ demande si quelqu'un souhaite le remplacer dans cette fonction.

Aucun volontaire ne se propose, toutefois Monsieur Eric FERNANDEZ répond qu'il aurait fallu poser la question avant le conseil. Il indique que le groupe Mandres Ensemble s'abstient comme au conseil du mois de juin car la délibération proposée ne favorise pas la diversité et le renouvellement des élus au sein des instances intercommunales.

Le Conseil désigne au sein de la CLECT DE l'EPT11 :

- Yves THOREAU en qualité de représentant titulaire ;
- Alain TRAONOUZ en qualité de représentant suppléant.

Pour : 23

2 Abstentions : Eric FERNANDEZ
et Carole GUILLEMINOT

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 INFOCOM 94

Présentation Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM'94).

Monsieur Philippe FISCHER indique qu'Infocom94 est un syndicat plutôt intéressant pour une petite commune comme la nôtre. Les formations des éditeurs de logiciels sont financées à 50% par la commune et à 50% par Infocom94. Madame Cécile SABATIER demande comment se passe la sauvegarde des données et s'il y a plusieurs sites. Monsieur Philippe FISCHER répond que tout est fait dans les règles de l'art et que la sauvegarde se fait bien sur 2 sites avec en plus un site de secours pour le redémarrage. Il indique que tous ces éléments figurent dans le rapport d'activité.

Monsieur Eric FERNANDEZ demande si le logiciel de locations de salles permettait d'avoir une vision de l'utilisation des salles communales. Cet élément pourrait être intéressant pour le groupe de travail sur le centre-ville.

Madame Claudia HANS, DGS répond qu'il est possible de faire des requêtes avec le logiciel.

5. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA LYONNAISE DES EAUX

Présentation Monsieur Yves THOREAU

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 établi par la Lyonnaise des eaux.

Monsieur Yves THOREAU rappelle que l'eau et l'assainissement sont devenus des compétences du Territoire.

Madame Carole GUILLEMINOT remercie Monsieur Yves THOREAU pour sa synthèse. Elle considère que la critique de la loi Brottes faite par la Lyonnaise des eaux dans son rapport d'activité est déplacée.

6. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM) 2015
--

Présentation Monsieur Yves THOREAU

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2015 du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers présenté par le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée de l'Yerres et des Sénarts (S.I.V.O.M.).

Monsieur Yves THOREAU se propose de répondre aux questions sur le SIVOM.

Concernant les dépôts sauvages, le SIVOM intervient sur demande de la Mairie. Cette intervention fait ensuite l'objet d'une facturation. Monsieur Yves THOREAU indique que le SIVOM a délégation pour verbaliser les personnes prises en flagrant délit. Madame Carole GUILLEMINOT demande si la commune dispose de cette même délégation. Monsieur le Maire répond que oui.

Madame Cécile SABATIER demande quel est le périmètre de cette délégation. Monsieur le Maire répond qu'elle touche tout le territoire de la commune. Monsieur Yves THOREAU ajoute que la Région Ile de France soutient les initiatives contre le dépôt sauvage, avec la création d'un fonds d'aides.

Monsieur Yves THOREAU rappelle la promulgation de la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte et qui prévoit l'utilisation des ressources renouvelables et recyclables, obsolescence programmée, et l'interdiction des sacs et vaisselles à usage unique.

Monsieur le Maire rappelle que la collecte des encombrants génère des problèmes de propreté et de civisme. Elle engendre ainsi des coûts supplémentaires pour la commune qui doit finalement nettoyer les rues après le passage du SIVOM.

Madame Cécile Sabatier demande s'il y a un service pour les personnes âgées sans voiture ; Monsieur le Maire assure que nous répondons aux demandes.

Monsieur Eric FERNANDEZ demande où en est l'installation de l'usine de méthanisation au SIVOM depuis l'incendie de 2013. Monsieur Yves THOREAU répond que l'usine a été mise en service après 2 ans de travaux et qu'elle fonctionne bien. Il indique qu'il fera parvenir au SIVOM une demande de statistiques relative au taux de méthanisation.

Monsieur le Maire évoque la question de l'avenir du SIVOM au sein du Territoire.

7. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ECOLE DES CHARMILLES - EXTERIMMO

Présentation Monsieur Alain TRAONOUZ

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2015 du contrat de partenariat pour le financement, la réalisation et la maintenance de l'école des Charmilles.

Monsieur Alain TRAONOUZ précise que le bilan a été établi en référence à une période très courte. Les éléments de ce document sont très formels et peu significatifs. Monsieur Alain TRAONOUZ demande si les membres du conseil souhaitent tout de même poser des questions sur les données énergétiques par exemple. Monsieur Alain TRAONOUZ souligne que les éléments financiers sont identiques aux différentes présentations faites sur le projet Ecole, à l'euro près. Il indique par ailleurs que toutes les réserves ont été traitées et qu'elles seront levées en octobre 2016.

Madame Cécile SABATIER demande si le 3 décembre il y avait un problème. Monsieur Alain TRAONOUZ répond qu'il s'agissait d'une journée de réglage. Le bâtiment est fait pour fonctionner fenêtres fermées et les enseignants travaillent fenêtres ouvertes, donc un dérèglement du système a été constaté.

Madame Nathalie GUESDON demande des explications sur les éventuels problèmes d'affaissement de structure de l'école puisque sur le document, on peut lire dans un tableau « affaissement de structure ».

Monsieur Frédéric BORIES lui répond qu'il ne s'agit là que d'un tableau type et qu'en face de la colonne « affaissement de structure » il est indiqué « Zéro » ou la colonne est laissée vide. Il faut donc comprendre qu'il n'y a aucun problème d'affaissement de structure dans l'école.

Madame Nathalie GUESDON dit que les tableaux sont trop petits et illisibles.

Monsieur Eric FERNANDEZ suggère que la Commune propose elle-même à Exterimmo des indicateurs de suivi, afin que tout le monde puisse suivre et comprendre les tableaux.

Monsieur Alain TRAONOUZ indique qu'il reste le problème de la clôture qui borde la noue et le parking du personnel, celle-ci est trop souple et n'est pas adaptée à son usage. Nous faisons fonctionner la garantie dommage-ouvrage et sauf contestation du rapport de l'expert par Bouygues, nous obtiendrons réparation.

8. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES ASSOCIATIONS DU « COLLEGE SIMONE VEIL »

Présentation Monsieur Yves THOREAU

Le Conseil municipal accorde à l'association ALPE Collège Simone Veil : 1500 € pour le projet « activité citoyenne des premiers secours » et 500 € à l'association AS Collège Simone Veil pour le projet « Handicap ».

Unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un feu qui a légèrement endommagé le collège le 18 septembre 2016.

II - SOCIAL

9. CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT (FSH)

Présentation Madame Pierrette RAUT

Depuis 1991, le Conseil général du Val-de-Marne a mis en place le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Il s'agit de fonds destinés à lutter contre la précarité des ménages en complément des aides personnalisées gérées par les Caisses d'allocations familiales (C.A.F.).

Il permet l'accès et le maintien au logement des personnes en situation de précarité. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la prévention des expulsions et des impayés. Par convention les départements peuvent confier la gestion de ces fonds aux caisses d'allocations familiales. Le département agit également dans le cadre d'un partenariat avec des associations porteuses de projets de construction de logements ou avec différents acteurs sociaux.

Le Conseil municipal décide de participer à la lutte contre l'exclusion en contribuant au Fonds de Solidarité Habitat pour l'année 2016.

Cette participation s'élèvera à la somme de 0,15 euro par habitant au titre de l'année 2016.

Unanimité

III – ENFANCE

10. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ET LE COMPTAGE DE PRESENCE

Présentation Madame Maryline LEVEQUE

La Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne peut intervenir financièrement sous forme de subvention dans le cadre de l'acquisition de matériel informatique utilisé comme outil pédagogique et comme outil de comptage de présence des enfants.

Pour bénéficier de cette aide, un dossier de demande d'aide à l'investissement a été adressé à la CAF. L'aide porte sur l'acquisition d'un ordinateur par accueil de loisirs et de tablettes numériques pour le pointage des enfants.

Il a été ainsi décidé d'acquérir :

- 3 ordinateurs afin de permettre une meilleure communication et de mettre à disposition des équipes d'animation un outil de recherche dans le cadre de la mise en place de projets.
- 2 tablettes numériques pour le pointage des enfants par les animateurs pendant les différents temps péri et extra scolaires.

Ces dernières permettront ainsi une saisie directe limitant le support papier et permettant une facturation plus rapide car les opérations de « ressaisie » ne seront plus nécessaires. Ce matériel sera opérationnel dès l'installation du nouveau logiciel Enfance, en janvier 2017.

La commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne a décidé, ainsi d'allouer à la ville de Mandres les Roses, une subvention d'un montant de 1 676€ pour l'acquisition de ce matériel.

Cette subvention est calculée sur le coût du programme global hors taxe et est déterminé dans la limite de 40% du coût du programme hors taxe et du seuil de 80% des financements publics.

Le coût du matériel s'élève à :

Matériel	Coût HT
2 tablettes numériques	807,00 €

3 ordinateurs	3 384,00 €
Coût total	4 191,00 €

Le Conseil municipal approuve la convention d'aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel informatique pour les accueils de loisirs et le comptage de présence n°201600303 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses.

Indique que celle-ci prendra fin le 31 décembre 2018. Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

11. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE : REFECTION COUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Il convient de déposer une demande de subvention auprès de La Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, afin de procéder à la réfection de l'assainissement et de l'enrobé de la cour de l'accueil de loisirs maternel.

Cette aide s'inscrit dans les demandes de subvention d'investissement pour les équipements d'accueil de loisirs sans hébergement. Le financement s'effectue dans la limite de 20% du coût du programme.

Le montant total de la dépense est de 59 500€ HT.

Le Conseil municipal sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de la demande d'aide à l'investissement pour la réfection de l'assainissement et de l'enrobé de la cour de l'accueil de loisirs maternel.

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

IV – PETITE ENFANCE

12. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE : ACQUISITION DE LOGICIEL DE GESTION ET/OU D'UN SYSTEME AUTOMATISE DE COMPTAGE DE PRESENCE

Présentation Monsieur le Maire

La Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne peut intervenir financièrement sous forme de subvention dans le cadre de l'acquisition de système automatisé de comptage de présence des enfants de la crèche.

Pour bénéficier de cette aide, un dossier de demande d'aide à l'investissement a été adressé à la CAF. L'aide porte sur l'acquisition d'un Ecran tactile pour le pointage des enfants.

Cette subvention est calculée sur le coût du programme global hors taxe et est déterminé dans la limite de 80% des financements publics.

Le coût du matériel s'élève à :

Matériel	Coût HT
1 Ecran tactile	845.5 €
Coût total	845.5 €

Le Conseil municipal approuve la convention d'aide à l'investissement pour l'acquisition de logiciel de gestion et/ou d'un système automatisé de comptage de présence des enfants du Multi-accueil entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses.

Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

13. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE : PLAN DE RENOVATION EQUIPEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Présentation Monsieur le Maire

Il convient de déposer une demande de subvention auprès de La Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, afin de procéder à la rénovation du Multi-accueil Charles MERIAUX.

Cette aide s'inscrit dans les demandes de subvention d'investissement pour les équipements d'accueil de la petite enfance. Le financement s'effectue dans la limite de 80% du coût du programme.

Le montant total de la dépense est de 14 507.60 € HT.

Le Conseil municipal sollicite le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de la demande d'aide à l'investissement pour la rénovation du Multi-Accueil Charles MERIAUX.

Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

V – RESSOURCES HUMAINES

14. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE, EN VUE DE LA REINTEGRATION D'UN AGENT EN SURNOMBRE

Présentation Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve la création au sein de la commune, d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

Unanimité

VI - FINANCES

15. SORTIE DE L'ACTIF DU TRACTEUR JOHN DEERE 4300

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Vu les inventaires comptables et l'affectation au service public communal des biens suivants,
Considérant la nécessité de renouveler le véhicule municipal John Deere, immatriculé 7790 TZ94, mis en circulation en 2001, par un tracteur plus récent correspondant aux normes de sécurité et d'hygiène actuelles,

Considérant la proposition de reprise du tracteur par la société Enviromat,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la sortie de l'inventaire le tracteur John Deere, immatriculé 7790 TZ94, acquis en 2001 pour une valeur nette comptable de 31 359,50€, entièrement amorti. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule pour un montant de 4000€.

Le Conseil municipal décide de sortir de l'inventaire le tracteur John Deere, immatriculé 7790 TZ94, acquis en 2001 pour une valeur nette comptable de 31 359,50€, entièrement amorti.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule pour un montant de 4000€.

QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

- La Fibre optique

Monsieur Philippe FISCHER indique que les quartiers en aériens, où l'enfouissement des réseaux n'a pas été fait, posent problèmes. Il y a de grandes chances pour qu'ils ne soient pas fibrés. Donc potentiellement, il y aurait 1200 points raccordés et 800 restants correspondant aux cours, aux copropriétés et aux quartiers en aériens. Monsieur le Maire précise que le statut des cours est difficile à gérer. Monsieur Yves THOREAU ajoute qu'une cartographie des endroits raccordés ou non sur le territoire a été demandée à plusieurs reprises à Valofibre (SFR). En effet ce document aurait permis à l'administration de répondre aux premières demandes d'information des administrés, mais Valofibre ne souhaite pas communiquer de cartographie.

Monsieur Philippe FISCHER dit que la commercialisation a commencé et que les délais de mise en œuvre seront ceux donnés par SFR lors des RDV individualisés.

Madame Nathalie GUESDON dit que la Commune pourrait tout de même faire une information à la population sur son site internet. Monsieur le Maire répond que les informations transmises par SFR ne sont pas fiables, il refuse donc que la Commune les relaye auprès de la population. Il cite l'exemple de la rue de Rochopt qui est considérée comme éligible à la fibre sur le site internet de SFR et qui en réalité ne l'est pas, puisque les réseaux sont en aérien.

- Les boîtes aux lettres

Monsieur Pierre HOUDEBINE dit que la Poste a sollicité la commune pour installer des boîtes aux lettres sur la voie publique, car il y a des gros problèmes de distribution dans les cours. La Poste a fait savoir à la Commune que l'accès aux boîtes aux lettres dans les cours présentait des difficultés substantielles qui l'exonéreraient de ses engagements et que dans ces circonstances exceptionnelles elle pouvait se réserver le droit d'aménager la distribution (notamment avec les boîtes CIDEX sur la voie publique).

Madame Suzanne BRIOT indique que chacun doit faire un effort pour ne pas arriver à de telles extrémités, car il est vrai que la numérotation des cours n'est pas finalisée et que les adresses qui sont très mal indiquées ne sont aux normes. Un travail sur la numérotation des cours sera repris, afin d'améliorer le service de distribution du courrier pour les administrés des cours.

- La Maison de santé

Madame Cécile SABATIER se dit interloquée sur le fait qu'elle n'ait pas été informée de la réunion sur la Maison de santé. Monsieur le Maire répond que suite à une réunion avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), la municipalité a tout simplement souhaité réajuster le message qui avait été délivré aux professionnels de santé, lors de la précédente réunion. En effet, ce n'est pas la commune qui doit porter le projet mais les professionnels de santé eux-mêmes.

Madame Cécile SABATIER s'étonne dans ce cas, que des professionnels libéraux non installés à Mandres aient assisté à cette réunion. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une seule personne qui n'avait pas été invitée. Madame Nathalie GUESDON fait remarquer que si une personne devait être invitée à cette réunion, il aurait dû s'agir de Madame Cécile SABATIER.

Monsieur le Maire et Monsieur TRAONOUZ lui répondent qu'il s'agit de son analyse personnelle.

Monsieur Alain TRAONOUZ présente rapidement les questions qui ont été posées aux professionnels de santé :

- Est-ce qu'on continue ?
- Est-ce vous êtes intéressés ?
- Est-ce qu'on fait une étude de diagnostic avec l'ARS ?

Tous les professionnels de santé sont d'accord pour continuer avec l'aide de l'ARS.

- Aire de Grand passage

Madame Nathalie GUESDON souhaite connaître la position de la Municipalité sur le projet d'aire de grand passage à Santeny.

Monsieur le Maire comprend l'inquiétude des habitants, toutefois, il souhaite tout de même rappeler que la Commune n'a pas à s'opposer à une loi de la République ou à la présence d'une catégorie de personnes à Mandres ou à Santeny. Cependant, l'emplacement choisi par le Préfet sans aucune concertation n'apparaît pas comme le plus favorable y compris pour les gens du voyage. La Municipalité est donc solidaire de l'action menée par la Commune de Santeny et Monsieur le Maire était bien sûr présent à la manifestation.

Madame Régine LANGLOIS demande si les communes du département ont proposé d'autres alternatives. Monsieur Yves THOREAU dit que les élus doivent discuter d'un autre emplacement. Monsieur le Maire ajoute que la Préfet a choisi à Santeny un terrain privé, ce qui est de nature à ralentir le projet.

Monsieur Eric FERNANDEZ dit que cette question provoque du rejet, alors que cela peut s'organiser car tout est prévu dans le décret d'application. Par voie de conséquence il trouve anormal que la Municipalité ait décidé sans concertation, de soutenir l'action de la Commune de Santeny au nom de la Commune de Mandres-les-Roses. Il rappelle que l'accueil des gens du voyage est obligatoire mais convient par ailleurs que le terrain à Santeny n'offre pas les caractéristiques optimales à cet effet.

Monsieur le Maire dit que c'est ce qu'il vient de dire et que la commune peut s'opposer sur certains aspects techniques à cette procédure. En l'occurrence le terrain doit être un terrain de l'Etat, or là il s'agit d'un terrain privé. Monsieur Yves THOREAU dit aussi qu'il faut regarder l'aspect sur la garantie de financement du fonctionnement.

- **Pollution visuelle**

Madame Caroline CHAVEROU demande si la Commune peut intervenir lorsque des façades de maisons privées sont taguées dans des circonstances exceptionnelles. Elle cite l'exemple d'une maison située dans une ruelle avec un droit de passage. Monsieur le Maire dit que pour l'instant la position de la Commune est de ne pas intervenir, car cela provoquerait un précédent. Toutes les maisons situées dans des ruelles subissent les tags.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 19 septembre 2016 à 23h00.

Mandres-les-Roses, le 19 septembre 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY

Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

